



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 19 février 2013 — N° 24

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration concernant M. Alex Cromer-Émond, sélectionné sur l'équipe d'étoiles du football collégial division 1 et nommé joueur le plus utile de son équipe.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter M. Patrice Bernier pour avoir reçu le titre de joueur de soccer professionnel de l'année 2012 par la Fédération de soccer du Québec.

M. Dufour (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à « Homme Aide Manicouagan ».

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire du tournoi Mousquiri de Richmond.

19 février 2013

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Samuel Perreault-Magny et Hugo Houle.

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Coalition Poids.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Émilie Barrette, gestionnaire du projet « À Noël, on se rassemble ».

Mme St-Laurent (Montmorency) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Ginette Faucher, directrice générale du Pivot.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Rosa Campanella Laricchiuta.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration afin de rendre hommage à Philippe Rochon-Morrisette pour son défi sportif.

À 13 h 56, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 11.

19 février 2013

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi sur l'enregistrement des armes à feu

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 20.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Sklavounos (Laurier-Dorion) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 20 février 2013, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 422-20130219)

Dépôts de pétitions

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 448 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la sauvegarde de la chute Ouiatchouan de Val-Jalbert.

(Dépôt n° 423-20130219)

19 février 2013

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Gaudreault, ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, présente une motion concernant des annonces de projets routiers en période préélectorale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Gaudreault (Hull), conjointement avec Mme Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Condition féminine, Mme St-Laurent (Montmorency) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 40^e anniversaire de la création du Conseil du statut de la femme, organisme indépendant qui a pour mission la promotion et la défense des droits et des intérêts des Québécoises;

QU'elle salue la mémoire et la contribution de Mme Marie-Claire Kirkland qui présenta, le 12 décembre 1972, le projet de loi n° 63, *Loi sur le Conseil du statut de la femme*, alors qu'elle était l'unique femme députée membre de l'Assemblée nationale du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

19 février 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lévesque (Vanier-Les Rivières), conjointement avec M. Bérubé, ministre délégué au Tourisme, M. Iracà (Papineau) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le premier jeudi du mois de février comme journée Optimiste et souligne la contribution et l'engagement des clubs Optimistes auprès de la jeunesse québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude du volet « Métropole » des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude du volet « Emploi » des crédits budgétaires du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude du volet « Environnement et développement durable » des crédits budgétaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Culture et des Communications;

19 février 2013

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude du volet « Jeunesse » des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif.

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de déterminer les recommandations de la commission dans le cadre du mandat d'étude des impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et du plan de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que le mercredi 20 février 2013, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Sklavounos (Laurier-Dorion).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce aux coupures budgétaires de 250 M\$ qui sont imposées aux universités d'ici 2013-2014;

QU'elle exige du gouvernement qu'il renonce à tout moyen de financement des universités qui alourdirait le fardeau fiscal des contribuables et qui freinerait la compétitivité des entreprises, notamment la révision de mesures fiscales visant à aider les entreprises.

19 février 2013

À 15 h 19, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 20 février 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON